

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publiè le 0 4 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250327-25_01_03-DE

DCM 25.01.03

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Date de convocation : 27 mars 2025 20 mars 2025

Objet :Votes pour :26Mise en vente de l'ancien presbytère de Molinghem situéVote contre :02 rue de l'église Saint Maurice et de son terrain attenantAbstention :0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents: M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Stéphanie DELMARE a donné procuration à M. Michaël DELHAYE;
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents: M. Stève CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancien presbytère de Molinghem, situé 2 rue de l'église Saint Maurice, est inoccupé depuis mars 2022 et qu'il sert temporairement de local à archives.

Il indique qu'il est prévu de procéder à sa mise en vente en tant que maison à usage d'habitation avec un garage, ainsi que son terrain, d'une surface approximative de $1\,096~\text{m}^2$, attenant au logement de façon perpendiculaire.



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 0 4 AVR, 2025

ID: 062-216204735-20250327-25_01_03-DE

DCM 25.01.03

Il rappelle que le pôle d'évaluation domaniale avait déjà estimé le terrain susvisé en date du 27 juin 2024, et que la valeur vénale de cette parcelle, cadastrée section 575 AL n° 82, avait été fixée à hauteur de 16 € le m², soit un prix total de 17 536 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il précise que le pôle d'évaluation domaniale a récemment estimé le bien immobilier, situé 2 rue de l'église Saint Maurice, cadastré section 575 AL n° 87, comprenant :

- une maison à usage d'habitation de 156 m² avec étage et grenier;
- un garage;
- une petite cour à l'arrière (avec accès au terrain attenant).

La valeur vénale de cette habitation a été fixée à 113 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Il est donc proposé au conseil municipal la mise en vente de l'ensemble immobilier, situé sur les parcelles cadastrées section 575 AL numéros 87 et 82, comprenant une maison à usage d'habitation avec garage et terrain attenant au logement, au prix total de 130 536 €.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la mise en vente de l'ensemble immobilier susvisé au prix de 130 536 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Maire,

ip

David THELLIER Maire de la Commune de ISBERGUES 1 avr. 2025

David THELLIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.